

Compteur eau 180821

Le document qui suit a été trouvé sur le site valleeducousin.fr

Vous pouvez refuser le nouveau compteur d'eau à ondes électromagnétiques !

Dans cet article, un modèle de lettre à envoyer en recommandé avec accusé de réception

Publié le lundi 12 février 2018

Mis à jour le 23 février 2018

*** SUITE A UNE NOUVELLE VAGUE D'ENVOIS RÉALISÉE PAR VEOLIA SUR AVALLON, NOUS REMETTONS CET ARTICLE EN UNE (il avait été publié en juin 2016) *** VOUS TROUVEREZ ICI LA RÉPONSE DE VEOLIA QUI TIENT COMPTE DE NOTRE REFUS ***

Si vous avez reçu récemment une lettre de Veolia vous invitant à prendre rendez-vous pour l'installation d'un compteur avec module de radio-relevé, vous pouvez refuser sous certaines conditions. Notamment en raison du fait que, depuis 2003, les compagnies d'assurances excluent de leur couverture tous les risques liés aux ondes électromagnétiques.

Sommaire

- [Pourquoi ce changement de compteur ?](#)
- [Que prévoit le contrat de service ?](#)
- [Pourquoi refuser ?](#)
- [Comment refuser tout en respectant le Contrat de service ?](#)
- [Voici la réponse que nous avons reçue de Veolia suite à ce courrier](#)

Pourquoi ce changement de compteur ?

Pour faciliter les relevés. Grâce aux ondes électromagnétiques, les techniciens ne sont plus obligés de rentrer chez vous.

Toutefois, il existe également des compteurs filaires, avec un boîtier extérieur... pour le même résultat.

Que prévoit le contrat de service ?

Le Contrat de service fait de vous un locataire du compteur, dont Veolia garde l'entière propriété. A ce titre, la compagnie des eaux peut vous obliger à accepter son changement à tout moment... sauf s'il représente un risque non couvert par sa compagnie d'assurance.

Beaune
le 26 Avril 2017

Madame, Monsieur,

Afin de garantir la qualité du matériel mis à votre disposition, Veolia Eau procède gratuitement au renouvellement des compteurs anciens.

Le compteur d'eau va être remplacé et équipé d'un module radio-relevé permettant à l'avenir de relever le compteur à distance, sans vous déranger.

Tel que prévu au règlement de service, il vous revient de faciliter l'accès à vos installations. Votre présence ou celle d'une personne de votre convenance, est indispensable pour nous donner accès à votre compteur situé en domaine privé.

Afin de fixer un rendez-vous à la date qui vous conviendra, je vous invite à vous rendre, dès réception de ce courrier, sur notre site internet <http://www.veoliaeau.fr/ventigne> et à vous connecter au moyen des identifiants suivants :

Identifiant :

Mot de passe :

Vous pouvez ainsi fixer vous même votre rendez-vous 24h/24, 7jours/7 et le modifier, selon les plages horaires encore disponibles, jusqu'à 72h avant le rendez-vous.

Si vous ne disposez pas de connexion internet, je vous remercie de bien vouloir contacter le Service Client sous 8 jours au 0969.323.458 (choix 2) afin de convenir d'un rendez-vous sur place.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Votre Conseiller Clientèle



VEOLIA EAU

Internet : www.veoliaeau.fr

Veolia : lettre invitant les abonnés à procéder à l'installation du nouveau compteur avec module de "Radio-relevé"

Pourquoi refuser ?

Il existe une polémique sur les risques liés aux ondes électromagnétiques... Difficile de voir clair entre les pseudo-expertises "indépendantes" et les hypothèses les plus farfelues avancées par les sectes conspirationnistes.

[L'OMS a relevé un certain nombre de risques](#) et fixé des seuils d'exposition... tout en reconnaissant les limites de ces recommandations.



Mais ce qui est certain, c'est que depuis 2003 les compagnies d'assurances excluent de leur couverture les risques liés aux champs électromagnétiques.



LE FIGARO économie
MERCREDI 19 FEVRIER 2003

Les assureurs se désengagent

Encore un risque que les professionnels refusent de couvrir ! Après les Lloyds de Londres et Swiss Re, la plupart des réassureurs ont, à leur tour, exclu en 2003 les aléas liés aux champs électromagnétiques et autres radiations émises par les téléphones portables de leurs garanties.

Dans la foulée, les assureurs, qui ont besoin d'eux pour assurer leurs propres contrats, les ont largement suivis. Au nom du principe de précaution, Axa a ainsi décidé de ne plus inclure ce risque dans ces polices d'assurances grands risques.

Depuis 2003, les assureurs refusent de couvrir les risques liés aux ondes électromagnétiques

Le Figaro économie, 19 février 2003

D'autres sources sont disponibles [sur cette page de l'association Robin des toits.](#)

Comment refuser tout en respectant le Contrat de service ?

Tout simplement en s'appuyant sur le désengagement des assurances et en acceptant l'installation de tous autres types de compteur ne produisant pas de champs électromagnétiques.

Modèle de lettre en PDF éditable à envoyer en Recommandé AR pour refuser l'installation du compteur :



http://www.valleeducousin.fr/IMG/pdf/veolia_refuscompteurradioreleve_modele.pdf

Voici la réponse que nous avons reçue de Veolia suite à ce courrier :



Jean-François Chouard

Région Centre-Est
EAU
8, route de Lyon
89200 Avallon

Monsieur

89200 AVALLON

Avallon, le 1 juin 2017

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 15 mai 2017 nous informant de votre refus pour le remplacement de votre compteur en compteurs équipés d'un système radio relevé, pour des raisons médicales.

Comme demandé, vous trouverez ci-joint, la fiche technique relative aux compteurs équipés d'un système radio relevé. A la lecture de celle-ci, vous constaterez que ce système ne présente qu'un très faible taux d'émission qui, de plus, diminue considérablement dès lors qu'on s'éloigne de la proximité directe du compteur. Par ailleurs, l'émission ne s'effectue que deux fois par an.

Néanmoins, s'agissant de votre compteur, nous vous confirmons que conformément à votre demande, et malgré le faible taux d'émission nous n'équiperons pas votre compteur d'un système radio relevé.

Enfin, nous vous rappelons que la pose des compteurs avec radio relevé constitue pour nous une obligation contractuelle vis-à-vis de la collectivité. Nous sommes donc tenus lors des remplacements des compteurs de les équiper d'un système radio relevé.

En restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Réponse de VEOLIA suite à notre refus d'installation de compteur à radio-relevé

Cette réponse montre que notre argument de l'assurance était imparable. Vous pouvez donc, grâce à notre modèle de lettre, refuser ce nouveau compteur à ondes électromagnétiques.